Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260728-2026103C-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 28 juillet 2026**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**22 + 7 pouvoirs**	**20 juillet 2026**	**21 juillet 2026**

N° délibération	Objet
2026-103	Convention avec Roi Morvan Communauté pour un Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé

Le 28 juillet 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Yvan RICHARD, Séverine GELIN
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU
BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN
HUELGOAT : Gaëtan PEYREBESSE, Laura SERANDOUR
LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Alan SPARFEL
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON
LOQUEFFRET : Bernard BARON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Marina GARCIA-JOVE NAVARRO
SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Sylvie MANZONI à Séverine GELIN, Anne ROLLAND à Jean François DUMONTEIL, Aurélien MONFORT à Gaëtan PEYREBESSE, Audrey GUYADER à Laura SERANDOUR, Haud LE GOLIAS à Alan SPARFEL, Louis-Marie LE GUILLOU à Bernard BARON, Christiane REDON à Grégory LE GUILLOU
Excusée : Karine DONCKERS
Absente : Coralie JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Valérie JOUAN

_____

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

La communauté de communes à la compétence en matière de SIG, c'est un outil qui permet de créer, gérer et partager l'information géographique pour différentes activités (urbanisme, eau et assainissement, randonnées, habitat, déchets, voirie, …). Il est constitué de matériel informatique, de logiciels spécifiques et nécessite des moyens humains.

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260728-2026103C-DE

Aujourd'hui, cet outil n'est pas développé en interne, Monts d'Arrée Communauté travaille depuis plusieurs années avec la société SMA Netagis pour sa mise en place.
Le contrat permet également aux communes de la CC de consulter le cadastre (plan et matrice) ainsi que les différentes couches de réseaux intégrées à ce Système d'Information Géographique (documents d'urbanismes, réseaux, …) sur leur commune.

Roi Morvan Communauté dans un souci de solidarité territoriale et d'optimisation de la dépense publique propose une mutualisation de son outil technique et humain avec les EPCI du COB et le pays COB.
La présentation du SIG a été réalisée dans les services concernés qui ont approuvés l'intérêt de la mutualisation de cet outil.

L'outil proposé génère des économies pour la collectivité mais favorise également la synergie autour des usages.
La mutualisation concerne l'infrastructure technique (hébergement de la solution dans un serveur, mise en place des logiciels en open source (Lizmap QGIS, mise à disposition d'un géo catalogue, …) et les ressources humaines (géomaticien et informaticien)
Après recueil des besoins, il sera réalisé une intégration des données qui comprendra, une formation aux outils, la vérification de la qualité des données sous QGIS, l'adéquation du WEB SIG Lizmap.

Il est intéressant de déployer dès cette année ce nouveau SIG pour avoir un temps de mise en place et formation des utilisateurs qui permettra une continuité de service.

Vu le projet de convention, annexé à la présente délibération, qui fixe les modalités techniques et financières de la prestation de service.

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 7 juillet 2026,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve la convention de mutualisation du service SIG proposée par Roi Morvan Communauté

- Autorise le président à signer la présente convention

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 29 juillet 2026